

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 2 MARS 2016

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

2 RESSOURCES:

Exercice 2015 : résultats : comptes administratifs : approbation

Les comptes administratifs de l'exercice 2015 présentent les montants et soldes suivants, et ces résultats appellent les observations suivantes :

Budget annexe eau potable

RESULTATS			
INVESTISSEMENT	REPORTS INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent
14 922 297,69 €	694 517,38 €	—	2 634 879,52 €

- **En investissement**

Des travaux ont été réalisés à l'usine d'eau pour 1 826 731,80 € financés par l'excédent reporté (14 145 817,24 €) et l'emprunt de 4 581 540 € réalisé pour le compte du SMG 35 et remboursé immédiatement.

- **En fonctionnement**

L'excédent reporté (530 000 €) et la redevance versée par le délégataire (5 923 618,01 €) financent la section et dégagent un excédent de 2 634 879,52 €.

A noter que les ventes d'eau (18.5 M° de m3) ont été sensiblement supérieures aux prévisions (17 M° de m3) générant ainsi un surplus de recettes de 423 K€.

Budget principal

RESULTATS			
INVESTISSEMENT	REPORTS INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Déficit	Dépenses	Recettes	Excédent
408 592,96 €	105 365,00 €	139 000,00 €	1 888 831,72 €

- **En investissement**

Diverses études ont été réalisées pour 120 642,11 €, le patrimoine immobilier et l'ensemble des matériels technique et informatique ont été améliorés pour 89 343,51 € et le remplacement des chaînes de levage des vannes et autres travaux réalisés sur le barrage pour 718 942,57 €.

Ces études et travaux ont été financés par le FCTVA (160 023,17 €), des subventions pour 52 898,08€, la dotation aux amortissements (925 669,90 €) et l'excédent capitalisé (377 086,74 €).

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé.

- **En fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement ont été consommés à 59,84 %. La section a été financée par les participations statutaires des départements pour 1 500 000 €, le versement du budget annexe Eau Potable pour 2 052 967,72 €, des participations pour 200 673,81 € et l'excédent reporté de 2014 pour 994 687,89 €.

Au moment des délibérations, la Présidente s'est retirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve :

- **le compte administratif de l'exercice 2015 dressé pour le budget annexe Eau Potable**
- **le compte administratif de l'exercice 2015 dressé pour le budget Principal**

**Pour extrait conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT

